



Z O O M

N°10 Janvier 2022

À partir du
1^{er} FÉVRIER 2022

**ENFIN TOUS LES EMBALLAGES
RÉUNIS DANS LE JAUNE !**

Vidés!
Mais pas
lavés

En vrac!
Pas de
sac

**LE TRI EST
+ SIMPLE !**



BAC BLEU

Papier (journaux,
magazines, enveloppes,
etc.)



BAC VERT

Pots, bocaux et
bouteilles en verre

ET UN TRI MAL FAIT, C'EST LA COMMUNAUTÉ QUI PAIE ! 😊



Et bientôt BIODÉCHETS ET COMPOST

A l'horizon 2023, il faudra séparer les biodéchets des ordures ménagères
Il est donc temps de réfléchir à des solutions !

Logements collectifs ou sans jardin

La mise en place de **composteurs partagés**, gérés par des collectifs de riverains pourrait être une solution :

Toute personne intéressée est appelée à se faire connaître à l'accueil de la mairie ou par mail à contact@mairie-anse.fr en indiquant en objet "**collecte biodéchets**"

Logements individuels avec jardin

L'achat d'un composteur individuel est subventionné par la CCBPD !

Subvention :

- 20 € pour un composteur de moins de 300 litres
- 30 € pour un composteur de 300 litres ou plus

Pour bénéficier de la subvention :

Merci de transmettre à la Communauté de Communes :

- 1 facture acquittée à votre nom sur laquelle apparait le litrage du composteur
- 1 RIB
- 1 justificatif de domicile

Transmission par mail : contact@cc-pierresdorees.com

Par courrier : CCBPD - Domaine des Communes, 1277 Route des Crêtes 69480 ANSE



TOUTES CES INFORMATIONS SONT À RETROUVER AU FORMAT DIGITAL

SUR PanneauPocket / ANSE (site web et appli) :

